ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centre hospitalier Andrée Rosemon néonatal Guyane

Question écrite n° 220

Texte de la question

M. Gabriel Serville alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation gravissime dans laquelle se trouve le service de réanimation néonatale du centre hospitalier de Cayenne. En effet, depuis plusieurs mois, les professionnels de l'hôpital de Cayenne (Char) racontent leurs difficultés et leur crainte d'une crise sanitaire majeure. Leurs craintes se sont avérées exactes. Depuis la fin juin 2017, le service de réanimation néonatale est dans l'incapacité d'accueillir toutes les femmes accouchant avant terme et tous les prématurés. Au point que cinq femmes enceintes et quatre grands prématurés, selon les précisions de la direction de l'hôpital à l'AFP, ont été évacués vers le pôle mère-enfant de Fort-de-France. Au début du mois de juillet 2017, c'est dans un avion militaire que certains ont été installés pour rejoindre la Martinique. De nombreux personnels du Char soulignent les conditions de travail dégradées de ces dernières années, les effectifs et le trop grand volume d'heures effectuées par certains professionnels de santé. Alors que le centre hospitalier sort à peine d'un mouvement social de 74 jours, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant à l'état d'avancement des engagements pris dans le protocole de fin de conflit mais également plus largement sur la feuille de route du Gouvernement pour le service public hospitalier en Guyane.

Texte de la réponse

Le comité de suivi du protocole du 9 juin 2017 mettant fin au conflit interne au centre hospitalier Andrée-Rosemon (CHAR) s'est tenu le 21 juin 2017. Les travaux prévus dans ce protocole concernent le volet équipement et le volet ressources humaines portant sur les modalités de 110 recrutements (définition des métiers à recruter et des affectations) et sur le dispositif permettant de proposer des périodes de stage à 75 agents par an. Le protocole de sortie de conflit vaut autorisation pour le CHAR de majorer son titre 1 de dépense. Il doit intégrer cette donnée dans la trajectoire financière présentée en Copermo performance. Par ailleurs, une convention est en cours avec l'AP-HP pour renforcer les compétences en spécialités au sein des hôpitaux sur le territoire. La stratégie de santé outre-mer intègre le développement de l'offre de soins de manière générale sur le territoire de la Guyane et les travaux en cours du programme régional de santé no 2, qui devra aboutir en mai 2018 associant l'ensemble des partenaires, établira la programmation à l'horizon 2022 en termes d'offres sanitaire et médico-sociale.

Données clés

Auteur : M. Gabriel Serville
Circonscription : Guyane (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 220
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE220

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 juillet 2017, page 3933
Réponse publiée au JO le : 8 août 2017, page 4112